



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Développement industriel de Mayotte

Question écrite n° 32344

Texte de la question

M. Mansour Kamardine interroge Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargée de l'industrie, sur le développement industriel de Mayotte. Le 101ème département français est situé au centre d'une zone économique à fort potentiel qui verra le développement important des industries extractives et des secteurs industriels qui y sont liés, notamment à travers les marchés de fournitures. Mayotte souhaite saisir l'opportunité de ces perspectives économiques. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir mobiliser ses services afin de produire une étude sur les potentialités et les positionnements du 101ème département en matière de développement industriel liés aux perspectives régionales.

Texte de la réponse

Le tissu industriel de l'île, comme le citait le dernier rapport de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM), est encore insuffisamment développé mais le Gouvernement, en lien avec les collectivités locales, est présent au plus près des acteurs pour accompagner et soutenir les initiatives privées de nature à développer l'économie de l'île, dans le respect des engagements publics et des attentes des populations locales. Plusieurs secteurs économiques déjà actifs ont vocation à se développer et le département bénéficie d'un large panel de dispositifs d'accompagnement à cette fin. À Mayotte, les industries extractives valorisent déjà l'exploitation d'agrégats, mais la production de ciment serait possible. Plusieurs études sur les possibilités d'ouverture de nouvelles carrières ont été réalisées par le bureau de recherches géologiques et minières pour le compte de l'État. La prochaine élaboration du schéma régional des carrières qui devrait être lancée en 2021, permettra d'actualiser les données et de préciser les besoins pour répondre à la demande de matériaux. Le schéma d'aménagement régional, actuellement en cours d'élaboration, a aussi vocation à intégrer un volet sur ce sujet. Le projet de nouvelle piste longue pour l'aéroport, dont les études ont repris, intègre une étude sur la maîtrise de l'approvisionnement des matériaux nécessaires, notamment des granulats et des remblais. Ce projet va nécessiter d'accéder à de nouvelles ressources et de structurer la valorisation des déblais. Par ailleurs, le développement des infrastructures numériques fait partie des priorités énoncées par le Gouvernement dans le document stratégique « Mayotte 2025 ». Le Groupement des entreprises mahoraises des technologies de l'information et de la communication, mis en place et animé par la chambre de commerce et d'industrie, met en œuvre des actions collectives au profit des entreprises. Ce secteur, en plein développement pourrait rapidement devenir le premier secteur économique de l'île et être porteur d'un développement rapide de l'emploi. L'arrivée du haut-débit à Mayotte depuis 2012 constitue un atout supplémentaire pour un tissu d'entreprises très large. Une cinquantaine d'entreprises sont positionnées sur la fabrication de produits informatiques, la maintenance de systèmes et d'applications informatiques, la communication digitale, la programmation, le conseil et autres activités informatiques. Elles constituent des activités qui ont vocation à se développer. En outre, le développement des énergies durables, est un enjeu pour une décarbonisation de l'île, une amorce d'indépendance énergétique et de renforcement de l'attractivité. Actuellement, Mayotte dispose d'une capacité de production d'électricité très majoritairement thermique : 95 % des besoins énergétiques de l'île proviennent d'énergie fossile. L'énergie renouvelable apparaît comme une alternative d'avenir et le

photovoltaïque couplé à des solutions de stockage se positionne comme une solution prometteuse pour Mayotte au vu de son ensoleillement. Ainsi, 73 fermes photovoltaïques et une première centrale photovoltaïque à Dzoumogné, à capacité de stockage, représentent 13,3 % de la production d'électricité. Cette part doit continuer à progresser conformément aux objectifs de la PPE. Enfin, pour soutenir son développement, Mayotte bénéficie de nombreux dispositifs d'aides publiques aux investisseurs comme la défiscalisation sur les équipements, les aides des fonds européens FEADER/FEDER, le dispositif zones franches d'activité nouvelle génération sur les bénéfices et plus-values réalisées dans les DOM, les aides à l'investissement du Conseil départemental, les exonérations de charges sociales, les exonérations de principe d'octroi de mer, la TVA non perçue récupérable à l'export ou encore les aides à l'export.

Données clés

Auteur : [M. Mansour Kamardine](#)

Circonscription : Mayotte (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32344

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Industrie](#)

Ministère attributaire : [Industrie](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 septembre 2020](#), page 6416

Réponse publiée au JO le : [16 février 2021](#), page 1444